



Qui paye le plombier : locataire ou propriétaire ?

Par **caroline971**, le **26/01/2015 à 20:51**

Bonjour,
Je suis locataire.
Je loue une maison individuelle.
Ma baignoire était bouchée et l'eau ne s'évacuait plus.
Ma propriétaire m'a dit de prendre contact avec un plombier.
Ma question : à qui appartient la charge financière de l'intervention de ce plombier ?
Merci d'avance.
Caroline

Par **Tisuisse**, le **27/01/2015 à 06:23**

Bonjour,
S'agissant d'un entretien simple (syphon bouché probablement) la charge en revient au locataire.

Par **Lag0**, le **27/01/2015 à 07:44**

Bonjour,
Le décret n°87-712 fixe les charges locatives.
On y voit en particulier :
IV. - Installations de plomberie.
a) Canalisations d'eau :
Dégorgement
Remplacement notamment de joints et de colliers.
Le dégorgement des canalisations est bien une charge locative.

Par **caroline971**, le **27/01/2015 à 11:07**

Merci beaucoup pour se renseignement.rnBonne continuation.rnrnCaroline